



L'autruche

Numéro 2 / février 2024

Mensuel CGT offert

Pour les travailleurs sociaux assistants familiaux du département du Nord

L'actualité:

Mardi 19 Mars on se mobilise pour nos salaires !!!

L 'ensemble des organisations syndicales réunies le 24 janvier 2024 nous invite à la mobilisation sur les carrières et le salaire.(Voir tract page suivante).

Pour nous, assfam du Nord tout va bien ???

A moins de réclamer d'être mis au même rang que d'autres départements comme sur les frais d'entretien ou sur la mise en place de l'ancienneté , etc....

À vous de nous dire ce qui vous donnera envie de vous mobiliser sur cgt.assfam59@gmail.com par quelques heures de mobilisation Le syndicat vous rappelle que toute journée commencée est payée donc quelques heures ne vous pénalisent pas !!!

tu veux des sous, alors signe !!!

1400 signatures sur les 2600 assfam et 12000 salariés du département déjà recueillies ON PEUT FAIRE MIEUX !!!

Nous savons, à la CGT que chacun est occupé et que les publications syndicales vous semblent dépassées mais qui peut mieux que les salariés, entre autres assfam réclamer l'augmentation des frais professionnels ou le versement d'une prime sur le pouvoir d'achat.

Pour la CGT, il faut mouiller la chemise et ne pas attendre que cela tombe sans un minimum d'effort . Notre employeur est comme les autres si tu ne mobilises pas, t'as rienalors signe et fait signer !!!!

Pour exiger le versement de cette prime, signez la pétition de la CGT https://contact.lenord.fr/contact/prd11_7888211/bonne-annee-bonne-sante-et-des-sous-dans-l-porte-monaie-petition?portal=dev_5325

La MNS de Lille Fives a subi un traumatisme collectif un agent a tenté de mettre fin à ces jours . Ce qu'il faut retenir de cet événement, c'est que l'employeur est toujours responsable de la santé physique, mentale et psychologique des salariés. Que depuis trop longtemps, celui-ci ne mets pas les moyens de préventions prévus dans le code du travail dans son livre IV qui s'applique sur tout le département. La responsabilité du président peut être mise en cause .Nous vous donnerons les éléments de droit dans les prochains numéros . Vos représentants CGT au F3SCT.



Edito: tous les 2ème mardi du mois les représentant.e.s du collectif assfam de la CGT se réunissent pour travailler tout les sujets qui leurs sont soumis .

petit rappel

Dans les prochains jours s'organisera une présence dans tout le département du collectif assfam

Nous sommes régulièrement proches de vous lors de réunions de convivialité où un.e collègue nous reçoit à son domicile afin de pouvoir échanger de toutes les problématiques qui vous semblent importantes.

Ces moments sont vos moments, toutes les questions que vous vous posez, toutes les informations qui vous traquassent. C'est le moment de les sortir et de nous interroger. C'est là également que vous avez la possibilité de nous rencontrer et de discuter de vive voix avec nous, vos collègues ...

David Garric, militant assfam va sortir le l'effectif des salariés du département après 3 ans d'arrêt maladie et la reconnaissance d'inaptitude au travail. Il va donc nous laisser un grand vide à combler ... Nous lui souhaitons que sa santé s'améliore et qu'il trouve le rebond dans sa vie à venir . Bon courage camarade . Vous pouvez lui envoyez des mails



Représentant.e.s CGT assistants familiaux et assistantes familiales

- ✉ 51 rue Gustave Delory 59047 Lille
- 🏠 E 101, nouveau forum, rue Gustave Delory 59047 Lille
- ☎ 03 59 73 65 73 (standard de la CGT)
- ☎ 06 40 15 38 50 (portable dédié aux assfam)
- @ cgt.assfam59@gmail.com ou cgt@lenord.fr



COMMUNIQUÉ

Les organisations syndicales de la fonction publique Cfdt, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, réunies le mercredi 24 janvier, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent·es publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Alors même que la fonction publique n'est mentionnée dans aucun portefeuille ministériel, les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à esquiver l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agent·es et de nouvelles inégalités, notamment entre les femmes et hommes.

Les agent·es ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, **les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.**

Brèves d'info à vous donner

Mercredi dernier la direction nous transmettait les dates et thèmes des groupes de travail « assfam » qui seront abordés en réunion au premier semestre :

premier trimestre 2024 :

- **19 février 2024** : point d'information sur le Projet Personnalisé pour l'Enfant, Chargée de mission à la DEFJ
- **21 mars 2024** : journée de travail sur les procédures et circuits/majorations de salaire et entretien des assistants familiaux
+ Contenu et organisation des Assises départementales de l'Accueil Familial
- **29 mars 2024** : temps d'échange avec la Protection Maternelle et Infantile, en présence de Mme Véronique LEROY, Directrice de la Santé

Deuxième trimestre 2024 :

- **18 juin 2024** journée consacrée au bilan : de l'application de la Loi Taquet du 7 février 2022 (suite à l'engagement pris au CST du 30 juin 2023, un bilan de l'application de l'indemnité des 80% sera présenté et permettra un travail de groupe sur le sujet). Cette journée sera aussi l'occasion d'échanger sur l'accompagnement des assistants familiaux et circuits d'interpellations.

Parce que le collectif assfam CGT qui vous représente veut porter votre voix, nous attendons de votre part d'être acteur et décideur de ce que portent vos représentants; **à vos stylos, vos mails !!**

Nous vous donnerons, dans la mesure du possible un retour de ces groupes de travail puisque cela concerne la profession d'assfam ce qui vous permettra d'être au courant des modifications à venir.

Parce que la vie est faite de départs, de fins de vie, de naissances ou de bonnes nouvelles, vous voulez mettre en avant un évènement qui vous concerne ou vous tient à cœur ... n hésitez pas !!!

C'est avec tristesse que l'on a appris la disparition de notre collègue et amie **Louissette Desmet** (assfam) en ce début d'année. Nous présentons nos condoléances à la famille. Louissette a toujours été appréciée pour son travail et sa bonne humeur qui se répandait en toute circonstance. Il était parfois difficile de garder son sérieux lors des formations et réunions. Son départ laissera un grand vide auprès des enfants (plus 150 accueillis) et un grand vide dans nos cœurs. Nous saluons sa générosité nous sommes heureux de t'avoir connue.

« Ses jeunes » comme elle les appelait se souviendront d'elle à jamais.

Bulletin de contact et de syndicalisation du collectif assfam Cgt pour le département du Nord :

J'envoie un mail à : cgt@lenord.fr

En précisant vos noms et prénoms, profession et lieu de travail

Nous vous recontacterons, bonne continuation

Témoignage:

Cette partie vous est réservée pour vos témoignages, pour nous raconter vos vies, les bons et les mauvais moments !!!

Nous attirons votre attention sur le principe frauduleux qui remet en cause la signature de contrat.

Le code civil dans son article 1113 précise : « le contrat est formé par la rencontre d'une offre et d'une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s'engager. cette volonté peut résulter d'une déclaration ou d'un comportement non équivoque de son auteur. « sont nécessaires à la validité d'un contrat 1° le consentement des parties; 2° leur capacité à contracter; 3° un contenu licite »

Pourquoi cette explication ?

Quand on vous propose un contrat d'accueil dit « intermittent » dit relais celui-ci doit être payé sur la base journalière de la Loi Taquet à hauteur de 5,06 fois le montant du smic. Celui-ci ne peut être remis en cause par la seule partie qui veut le passer en accueil dit « continu ».

Exemple: pour dépanner un collègue, vous signez un contrat d'accueil « intermittent » de 4 semaines soit 28 jours. Ils devront être payés 5 smic par jours soit 140 heures.

L'employeur doit vous signifier qu'après le quinzaine de jours d'accueil, votre rémunération passera en « continue » soit 70 heures mensuelles. Soit 2 semaines de travail gratuites ...et donc avoir votre signature !!!

Cette pratique est courante et illégale. Nous vous invitons à prendre des relais en « intermittent » sans dépasser les 15 jours tant que l'employeur se comportera de cette manière.

Zone de contact mail : Cgt.assfam59@gmail.com
animateur du collectif Alain Pollet 0649705769

Référent dossier individuel : à pourvoir

Contact sectoriel assfam : Nora H: Roubaix, Tourcoing, Vallée de la lys / Alain P : Douai / Nathalie G : Valenciennes et Cambrai / Nora C : Lille et Roubaix / Christel B : Lille et Seclin / Laetitia C : Flandre et Lille / Naoual J: Métropole

Possibilité de contact pour organiser une discussion « autour d'un café »

Nous sommes tous assfam et pouvons être contacté sur les mails professionnels ou via le bureau CGT